



**Le Réseau d'aide aux personnes seules
et itinérantes de Montréal.**

**L'amélioration de la qualité de vie des Montréalais : Quelle place
pour les personnes seules et itinérantes?**

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le Plan
d'urbanisme de la Ville de Montréal.**

Juin 2004

Introduction

Qui sommes-nous

Fondé en 1974, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est un regroupement de 63 organismes communautaires montréalais, lesquels sont directement impliqués dans la problématique de l'itinérance à Montréal.

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal promeut des valeurs d'équité, de justice et d'égalité sociale dans le but de reconnaître et de favoriser la mise en commun des valeurs basées sur le respect des différences et la dignité des personnes.

Le Plan d'urbanisme

Le Plan d'urbanisme présenté par la Ville est d'un intérêt particulier pour le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, car il vise l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais et Montréalaises. Malheureusement, le Plan d'urbanisme de la Ville ne mentionne pas, à la première lecture, de mesures concrètes en ce qui concerne les personnes les plus démunies de son territoire, de même qu'il ne semble pas prévoir de solutions durables pouvant améliorer les conditions de vie des personnes itinérantes.

Ainsi, pour l'ensemble de ces Montréalais et Montréalaises, nous désirons soulever ici deux grandes préoccupations. D'abord, l'enjeu relié à l'espace public et à la judiciarisation des personnes marginalisées. Ensuite, la création de logements sociaux destinés aux personnes seules, itinérantes ou à risque de le devenir. La présentation de notre mémoire vise à partager ces préoccupations avec vous.

Espace public et sécurité des résidents

La question de l'espace public demeure un enjeu majeur pour les personnes sans abri. En effet, lorsqu'on est sans-abri, la majorité des activités quotidiennes se font dans l'espace public (manger, dormir, fumer, etc.), contrairement à l'ensemble de la population qui bénéficie d'un espace privé pour ces mêmes activités. Malheureusement, leur présence et leurs activités dans cet espace ne sont pas toujours appréciées par l'ensemble des Montréalais et Montréalaises.

Depuis l'année dernière, le RAPSIM dénonce fortement la judiciarisation faite à ces personnes à travers l'Opération Droits devant, une pratique de défense de droits des personnes marginalisées qui regroupent une trentaine d'organismes communautaires. Cette Opération a justement démontré le caractère discriminatoire de la remise systématique de contraventions par la collecte de plus de 700 constats d'infractions.

Actuellement, l'ensemble des personnes itinérantes vit quotidiennement différentes formes de discrimination et écope trop souvent de contraventions qui entravent les démarches de réinsertion de ces personnes. De plus, nous sommes forcés d'ajouter que les contraventions octroyées aux personnes de la rue relèvent de comportements que vous et moi avons, mais pour lesquels nous ne sommes pas judiciarisés. À titre d'exemple, avez-vous déjà attendu quelqu'un sur le trottoir? Avez-vous déjà reçu une contravention pour ce geste? Pourtant, plusieurs personnes marginalisées reçoivent ce type de contravention pour « flânage ».

Ainsi, lorsque vous parlez d'un cadre de vie assurant la sécurité, le bien-être et la quiétude des résidents favorisant l'épanouissement des individus et l'harmonie sociale, il est

primordial que cette volonté s'inscrive dans le respect des personnes itinérantes qui sont, autant que toutes les autres, des Montréalais et des Montréalaises. Il ne faudrait d'ailleurs pas considérer ces personnes comme criminelles, mais bien comme des personnes criminalisées.

Déjà, de nombreux projets existants ont démontré qu'il était possible de favoriser une meilleure cohabitation entre personnes marginalisées et autres citoyens. Par exemple : travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), Festival d'expression de la rue, etc. Il est donc important que la Ville travaille avec certains partenaires communautaires afin d'arriver à une véritable alternative et à des solutions qui permettent d'assurer à la fois, la sécurité de l'ensemble de la communauté, mais sans judiciairiser davantage les personnes sans abri.

Le logement social

La question du logement social et plus particulièrement la question du logement social pour les personnes vivant des problématiques particulières demeure pour le RAPSIM une solution incontournable en vue d'une réinsertion durable pour les personnes seules et itinérantes ou à risque de le devenir. À l'heure actuelle, plus de 49 805 ménages montréalais locataires consacrent plus de 80 % de leurs revenus au paiement de leur loyer, ce qui en fait des personnes fortement vulnérable à devenir sans-abri.

Depuis plusieurs années déjà, un grand nombre d'OSBL en habitation offre du logement social avec services de support communautaire dont le but est de favoriser la stabilité résidentielle de ces personnes tout en favorisant le développement d'habiletés nécessaires à l'insertion sociale.

Le programme AccèsLogis volet 3 aura permis la construction de plus de 589 unités de logement social destinées aux personnes seules et itinérantes ou à risque de le devenir. Certes, ce nombre constitue un gain important pour ces personnes, mais beaucoup restent encore à faire.

Il est donc primordial que soit inclus, dans l'ensemble des unités de logement prévues dans le cadre du Plan d'urbanisme, une part importante de logement social tout en réservant une partie de ceux-ci pour les personnes seules et itinérantes ou à risque de le devenir. Beaucoup de personnes vivent encore dans la rue et d'autres sont fortement à risque. En permettant la création d'une part importante d'unités de logement social, la Ville freinerait l'appauvrissement d'un grand nombre de ménages montréalais à faible revenu et empêcherait ainsi un certain nombre de ces ménages de basculer directement vers la rue.

Dans le même ordre d'idées, le RAPSIM est fortement préoccupé du peu de volonté de la Ville à mettre en place des solutions afin que soit protégé le restant du bassin des maisons de chambres sur son territoire. Ces chambres sont, en grande majorité, occupées par des personnes seules à très faible revenu et vivant parfois des problématiques sociales et psychosociales importantes, telle que la toxicomanie, l'alcoolisme, les troubles de santé mentale, etc. Compte tenu de l'état actuel de certains immeubles à chambres, bon nombre de locataires ont échoué dans la rue et d'autres continueront d'y basculer. Ainsi, le RAPSIM croit que la Ville de Montréal doit mettre en place des mesures qui incitent fortement les propriétaires à rénover leurs immeubles ainsi que des mesures qui empêchent la modification de ces maisons de chambres en condominiums. En cas de vente de ces maisons, la Ville devrait dégager un budget afin de

prendre possession de ces immeubles et ainsi protéger le peu de chambres encore disponibles pour les personnes seules et démunies.

De plus, les évictions, pour toutes sortes de raisons, dont l'insalubrité des lieux, ne sont pas rares sur le territoire de la Ville de Montréal. Malheureusement, aucune politique ne prévoit actuellement de mesures de relocalisation pour les personnes seules victimes d'un sinistre et, conséquemment, les personnes seules sont directement reflué vers les services en itinérance. Cette situation, fortement discriminatoire pour les personnes seules, se doit d'être redressée. Le RAPSIM et d'autres acteurs en habitation sont prêts à travailler avec la Ville pour trouver des solutions à ce problème et faire en sorte que d'autres personnes ne viennent augmenter le nombre de personnes dans la rue.

Conclusion

Le Plan d'urbanisme que nous propose actuellement la Ville de Montréal vise des objectifs ambitieux permettant d'offrir une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des Montréalais et Montréalaises.

Pour répondre à cette aspiration, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal devra tenir compte de l'ensemble des citoyens et citoyennes, y compris les personnes seules et itinérantes ou à risque de le devenir qui vivent sur son territoire. La qualité de vie d'un grand nombre de citoyens ne doit pas se faire au détriment des personnes les plus démunies de notre société. Bien au contraire, la qualité de vie s'adresse à tous et chacun, sans regard au statut personnel ni aux avoirs personnels.

Nous souhaitons donc que la Ville tente de trouver des solutions avec les partenaires communautaires préoccupés par la situation des personnes itinérantes et à risque de le devenir. Cette concertation permettrait à tous les Montréalais et Montréalaises vivant dans des situations d'extrême pauvreté d'avoir une place dans l'avenir de leur ville.

La création de logements sociaux est l'une de ces solutions saines et durables, qui favorisent les démarches de réinsertion sociale de nos concitoyens et concitoyennes les plus démunis qui désirent en entreprendre. Nous souhaitons et espérons fortement que le Plan d'urbanisme reconnaisse la citoyenneté de l'ensemble des Montréalais et Montréalaises.

Coordonnées du RAPSIM

Adresse

105, rue Ontario Est. Suite 204
Montréal, Québec.
H2X 1G9

Téléphone : (514) 879-1949

Télécopieur : (514) 879-1948

Courrier électronique : rapsim@qc.aira.com

Site Internet : www.rapsim.org

Personne responsable et présentateur du mémoire : Pierre Gaudreau, coordonnateur pour le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal.

Personne accompagnatrice : Nathalie Nadon, organisatrice communautaire pour le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal.

Liste des membres du RAPSIM (au 31 mai 2004)

◆ Abri de l'espoir	934-5615
◆ Accueil Bonneau	845-3906
◆ Action-réinsertion	393-8868
◆ Anonyme (L') – L'Unité d'intervention mobile	842-1488
◆ Armée du Salut – Centre Booth (L')	932-2214
◆ Arrêt-Source (L')	383-2335
◆ Association Bénévole Amitié	931-5757
◆ Association d'entraide Le Chaînon	845-0151
◆ Atelier d'Habitation de Montréal	270-8488
◆ Auberge communautaire du Sud-ouest	768-4774
◆ Auberge Madeleine	597-1303
◆ Avenue Inc. (L')	254-2244
◆ Bureau consultation jeunesse	274-9887
◆ Bonsecours	935-8882
◆ CACTUS Montréal (Centre action communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues)	847-0067
◆ Centre Bon Jour Toi	932-7396
◆ Carrefour familial Hochelaga	523-9283
◆ Centre d'amitié Autochtones	499-1854
◆ Centre de jour St-James	288-0039
◆ Centre de soir Denise-Massé	525-8059
◆ Chambreclerc	842-3677
◆ Chez Doris, La fondation du refuge pour femmes	937-2341
◆ CLSC des Faubourgs	527-2361
◆ Dîners-Rencontre Saint-Louis-de-Gonzague	521-8619
◆ Diogène	874-1214
◆ En Marge 12-17	849-7117
◆ Entre-Gens, L'	722-1851
◆ Escale Notre-Dame (L')	251-0805
◆ Fédération des OSBL d'habitation de Montréal	527-6668
◆ Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal (Le)	522-3198
◆ GEIPSI	523-0979
◆ Groupe communautaire l'Itinéraire	597-0238

◆ Groupe Information Travail	526-1651
◆ Habitations L'escalier de Montréal (Les)	252-9886
◆ Habitations Oasis de Pointe St-Charles (Les)	939-3781
◆ Hébergement Jeunesse Le Tournant	523-2157
◆ Hébergement la C.A.S.A . Bernard-Hubert	(450) 442-4777
◆ Ma Chambre	287-9511
◆ Maison des amis du Plateau Mont-Royal (La)	527-1344
◆ Maison du Père	845-0168
◆ Maison Grise de Montréal (La)	722-0009
◆ Maison Lucien-L'Allier	932-1898
◆ Maison Marguerite de Montréal	932-8872
◆ Maison St-Jacques	526-4132
◆ Maison Tangente	252-8771
◆ Maisons de l'Ancre (Les)	374-5573
◆ Méta d'Âme	528-9000
◆ Mission Bon Accueil	523-5288
◆ Mission Communautaire de Montréal	844-9128
◆ P.A.S. de la rue	526-1699
◆ Passages	875-8119
◆ Plein Milieu	524-3661
◆ Refuge des Jeunes de Montréal	849-4221
◆ Réseau Habitation Femmes	875-9529
◆ Ressources Jeunesse de Saint-Laurent	747-1341
◆ Rue des Femmes (La)	284-9665
◆ Mission Saint-Michel (La)	844-8127
◆ Service d'hébergement Saint-Denis	374-6673
◆ Société St-Vincent-de-Paul (La)	526-5937
◆ Spectre de rue	528-1700
◆ Stella	285-1599
◆ Y.M.C.A.	849-8393
◆ Y.W.C.A	866-9941